

## DÉROGATION MINEURE

**674, rue Masson**

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Repentigny statuera, lors d'une séance publique qui se tiendra le 11 mars 2025 à la salle du conseil municipal située au 435, boulevard Iberville à Repentigny, à compter de 19 h, sur une demande de dérogation mineure déposée à l'égard de l'immeuble situé au 674, rue Masson, à Repentigny portant les numéros de lots 2 388 204, 2 388 206, 2 388 214, 2 388 216, 2 388 217, 2 388 218 et 2 609 764, pour laquelle le comité consultatif d'urbanisme a émis son avis le 13 février 2025.

L'objet de cette demande est d'autoriser la localisation d'une 2<sup>e</sup> remise, d'un gazébo, de bacs de plantation et de balançoires dans la cour avant principale desservant le bâtiment principal, à usage d'habitation collective, alors que le règlement permet une seule remise et la localisation des bâtiments accessoires, des bacs de plantation et des équipements récréatifs, sauf exceptions, dans les cours latérales et arrière sur l'immeuble situé au 674, rue Masson portant les numéros de lots 2 388 204, 2 388 206, 2 388 214, 2 388 216, 2 388 217, 2 388 218 et 2 609 764.

Préalablement à la décision du conseil, toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de ce sujet lorsque ce point sera appelé à l'ordre du jour.

Donné à Repentigny, ce 20<sup>e</sup> jour du mois de février 2025.

L'assistant-greffier,



M<sup>e</sup> Stéphane Desrochers, avocat